



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 12 novembre 2024

Signature d'une convention de partenariat entre la DGA et France Travail pour favoriser le recrutement et le maintien des compétences des entreprises de la BITD

- Cette convention a été signée le 6 novembre 2024 par l'ingénieur général hors classe de l'armement Alexandre Lahousse, directeur de l'industrie de défense, au nom de la Direction générale de l'armement et Aymeric Morin, Directeur général adjoint de France Travail en charge de l'offre de service par intérim.
- Elle a pour objet de favoriser le recrutement et le maintien des compétences des start-ups, PME et ETI de la base industrielle et technologique de défense (BITD), en renforçant la connaissance et la mobilisation de l'offre de services de France Travail par ces entreprises.
- Elle s'inscrit pleinement dans les activités menées par la DGA au profit du renforcement de la sécurité économique des entreprises de la BITD et consolide sur la durée l'ambition de travailler conjointement entre la DGA et France Travail.

Cette convention a pour objectif de contribuer au maintien des compétences et des savoir-faire de ces sociétés et de leur permettre d'en acquérir de nouveaux, en cohérence avec les besoins du ministère des Armées et des Anciens combattants.

Elle fixe 3 axes d'action :

1. **Animer des événements communs** (webinaires, e-salons...) pour favoriser les rencontres, au niveau national et régional, entre les entreprises de la BITD et les demandeurs d'emploi.
2. **Maintenir et développer les compétences** nécessaires aux entreprises de la BITD pour répondre à leurs besoins en recrutement, en mobilisant les outils et les aides à la formation.
3. **Accompagner les entreprises** de la BITD à mieux répondre aux enjeux RH, en professionnalisant leurs démarches de recrutement et en renforçant leurs outils et méthodes pour mieux couvrir leurs besoins en compétences.

France Travail s'engage à accompagner les entreprises de défense dans l'évolution de leurs pratiques de recrutement, en mobilisant son offre de services comme les immersions ou la Méthode de recrutement par simulation (MRS) par exemple.

Cette mutualisation des moyens d'action de la DGA et de France Travail contribuera à la résilience des entreprises de défense face aux difficultés de recrutement et de formation, pouvant entraver la montée en cadence dans certaines chaînes de sous-traitance, ainsi qu'à l'insertion des candidats accompagnés par France Travail vers les emplois proposés par les entreprises de la BITD.



Signature de la convention de partenariat DGA – France Travail le 6 novembre 2024 - © DGA COMM

Contacts médias :

Direction générale de l'armement
Service de presse
dga.presse.fct@def.gouv.fr
09 88 67 29 25

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DlCoD**

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15